

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-156 du 16 Juillet 1990

portant nomination de Monsieur LOKO Lokossou C. Paul, en qualité de membre de la commission ad hoc de répression disciplinaire chargée de connaître des faits reprochés à Monsieur Bruno AMOUSSOU, ex-Directeur Général de la Banque Commerciale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;
- VU l'ordonnance N° 80-6 du 11 Février 1980, édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et de certaines infractions commis par les agents de l'Etat et les employés des Collectivités Locales ;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition;
- VU le décret N° 88-408 du 14 Octobre 1988 portant création de la commission ad hoc de répression disciplinaire chargée de connaître des faits reprochés à Monsieur Bruno AMOUSSOU, ex-Directeur Général de la Banque Commerciale du Bénin,

DECRETE

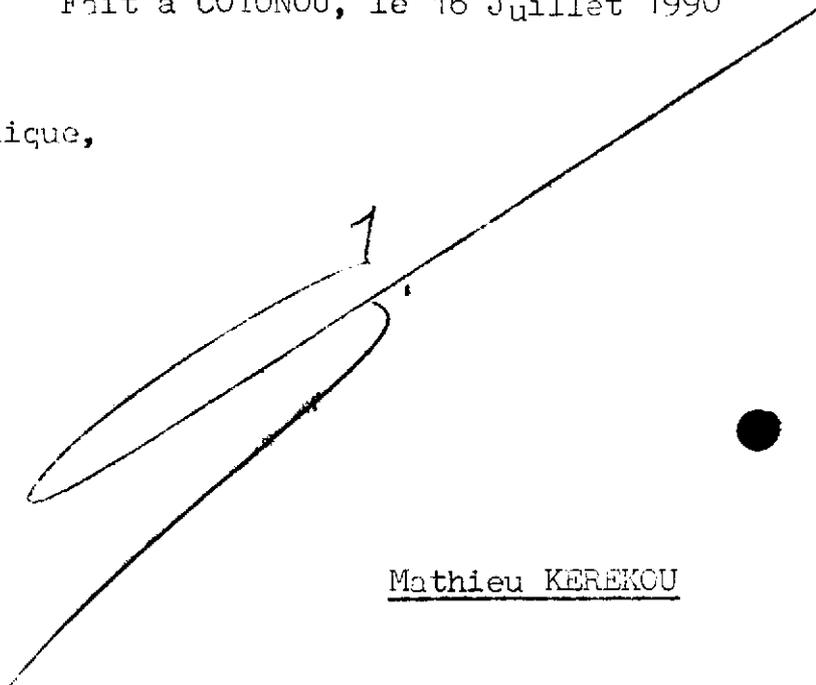
Article 1er.- Monsieur LOKO Lokossou C. Paul est nommé membre de la commission ad hoc de répression disciplinaire créée par décret N° 88-408 du 14 Octobre 1988 susvisé, en remplacement de Monsieur FACIA Bienvenu.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge ce qui concerne Monsieur FACIA Bienvenu, les dispositions du décret N° 88-408 du 14 Octobre 1988 sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGG 4 Président et membres de la Commission 10.